

Marrakech (Maroc) : La 12^e université de printemps d'ATTAC interdite !

samedi 9 avril 2016, par [ATTAC-CADTM Maroc](#) (Date de rédaction antérieure : 8 avril 2016).

Communiqué de presse

Rabat, le 08 avril 2016

Les autorités locales de Marrakech ont interdit la tenue de la 12^e université de printemps d'ATTAC Maroc

Les autorités locales de Marrakech ont interdit la tenue de la 12^e université de printemps d'ATTAC Maroc

Ni l'interdiction, ni la répression ne stoppera notre lutte contre les politiques néolibérales

Dans la matinée du vendredi 08 avril, les autorités locales de Marrakech ont interdit la tenue de la 12^e université de printemps d'ATTAC/CADTM Maroc, organisée le 08, 09 et 10 avril à Marrakech.

Le caïd (sous-préfet) de Marrakech a notifié au propriétaire de l'hôtel où devait se tenir l'université de l'interdiction de mettre à disposition les salles de réunion pour la tenue des conférences et des ateliers de l'université. Cette notification intervient alors que l'association ATTAC/CADTM Maroc avait respecté l'ensemble des procédures administratives nécessaires et présenté l'ensemble des documents légaux demandés. L'interdiction annoncée par le caïd est restée orale, sans qu'aucune motivation écrite, justifiée légalement, ne soit délivrée. Ces faits ont été documentés en présence par un huissier de justice.

Voilà plus de 10 ans, qu'ATTAC/CADTM Maroc, pourtant association autorisée, se voit régulièrement interdire ses activités et refuser l'utilisation de salles publiques. Les autorités refusent toujours de lui renouveler son récépissé. Il y'a un mois de cela, les autorités de Bouznika et d'Agadir ont interdit la tenue la réunion de l'assemblée générale du CADTM, au motif que l'association n'aurait pas le droit d'utiliser des salles publiques ni de réserver de salles privées. L'assemblée générale a du être déplacée à Tunis.

L'association ATTAC/CADTM Maroc ne comprend pas l'obstination des autorités marocaines à refuser le renouvellement du récépissé de l'association et tient à pouvoir bénéficier du droit d'association.

ATTAC/CADTM Maroc tient à dénoncer avec vigueur l'interdiction de la tenue de son université ainsi que le contexte répressif dans lequel se trouve le Maroc et :

- Dénonce toutes formes d'atteinte aux droits et aux libertés dont est victime l'association
- Félicite toutes les forces militantes de Marrakech qui se sont solidarisées avec l'association en ouvrant les portes de leurs locaux aux militant.e.s d'ATTAC/CADTM Maroc
- Se solidarise avec toutes les organisations amies qui sont victimes de la politique répressive de

l'Etat marocain, et appelle à l'organisation d'un front pour dénoncer les nombreuses atteintes aux droits et libertés dont sont victimes les organisations militantes

· Appelle l'ensemble des organisations et associations à se coordonner pour répondre aux offensives liberticides de l'Etat qui n'ont d'autres objectifs que de protéger les intérêts impérialistes des institutions financières internationales.

Secrétariat national, le 8 avril 2016 à Rabat

Attac Maroc

Contre la mondialisation libérale

Membre du Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM)
